

Notre statut est menacé

et l'avenir des femmes

dans l'artisanat est

en danger.

Notre liberté de choix

est ignorée.

AGISSONS ENSEMBLE !



Sans modification de la loi, le statut de
CONJOINT COLLABORATEUR sera SUPPRIMÉ
à partir du 31 décembre 2026.

Avec votre aide, la CAPEB se mobilise pour conserver ce statut.

POUR LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES
LE 8 MARS, J'ENVOIE MA CARTE À MADAME BRIGITTE MACRON
POUR DÉFENDRE MES DROITS !

Je me rapproche de ma CAPEB
pour obtenir une carte postale

OU

J'imprime ma carte postale



À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, la CAPEB lance une grande campagne pour défendre le statut de conjoint collaborateur, choisi par beaucoup de femmes au sein des entreprises artisanales. La loi prévoit au 31 décembre 2026 la suppression de ce statut pourtant essentiel à la pérennité des TPE. **Ensemble, agissons pour le maintenir !**

POURQUOI PARTICIPER ?

• Défendre notre liberté de choix

Le statut de conjoint collaborateur a été choisi par plus de 25 700 femmes. Sa suppression porte atteinte à notre liberté de choix et risquerait de favoriser le travail dissimulé.

• Soutenir les femmes de l'artisanat

Ce statut protège les conjoints et est adapté à la vie des TPE et des couples entrepreneurs. Il est crucial pour la pérennité de nos entreprises.

• Donner de la visibilité à notre action

En envoyant une carte postale à Brigitte Macron, nous attirerons l'attention, notamment celle des médias, et pourrons obtenir un rendez-vous pour mettre en lumière notre combat. Cela suscitera l'intérêt des parlementaires qui sont à même de légiférer en notre faveur.

COMMENT PARTICIPER ?

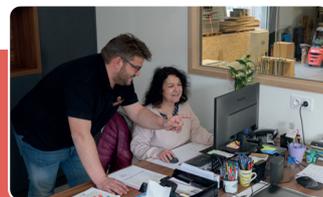
1. Je me rapproche de ma CAPEB pour obtenir une carte postale et je la signe à mon nom et au nom de mon entreprise.

2. Le 8 mars, j'envoie ma carte à Madame Brigitte MACRON

les coordonnées sont déjà remplies. Pas besoin de timbre, l'envoi d'un courrier à l'Élysée est gratuit.

3. Je donne de la visibilité à cette action sur les réseaux sociaux le 8 mars

en partageant une photo de moi en train de poster la carte dans la boîte aux lettres.



En panne d'inspiration pour votre publication ?
Reprenez le texte de la CAPEB !

CAPEB
Aujourd'hui à 10:45

A posté !

Dans l'artisanat du bâtiment, tous les gestes comptent, même les plus simples !

C'est pour cela qu'aujourd'hui je vous montre celui qui aura, je l'espère, le + d'importance pour mon futur proche : je poste cette lettre pour me faire entendre et pour défendre mes droits.

Je suis conjointe collaboratrice.

✗ Mon statut est aujourd'hui menacé. Pourtant, il protège de nombreuses femmes dans l'artisanat en évitant le travail dissimulé et en étant générateur de droits !

Vouloir supprimer ce statut c'est ignorer ma liberté de choix, c'est faire un retour en arrière pour nos droits.

C'est aussi priver ces femmes qui détenaient ce statut de leur droit de siéger dans des instances de gouvernance, un contresens à l'heure où la loi encourage la parité.

Conjointes et conjoints, joignons nos efforts et, ensemble, envoyons ce courrier à Mme Macron pour faire entendre notre voix.

Madame @Brigitte1eDame, nous en appelons à votre soutien. Notre avenir se joue maintenant.

AGISSONS ENSEMBLE !

#JourneeDeLaFemme #8mars #artisanat

**LA CAPEB EST À L'ORIGINE DE LA
CRÉATION DU STATUT DE CONJOINT
COLLABORATEUR ET CONTINUE DE LE
DÉFENDRE POUR NOUS TOUTES.**

Le statut de conjoint collaborateur, choisi délibérément par les femmes conjointes, leur permet d'assurer au quotidien la pérennité de l'entreprise tout en étant protégé.

Pour cela, la CAPEB appelle à un soutien massif pour défendre nos droits et notre liberté d'entreprendre.